

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	34
Présents	25
Votants par procuration	6
Absents	9
Total des votes	31

8. Domaines de compétences par thèmes
8.1 Enseignement

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du quinze février deux mille vingt-quatre, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. ANFRAY, M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, Mme KOUZIAEFF, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL, Mme MALBRANCHE, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme ROSA, M. TIMON.

Secrétaire de séance : Mme Florence GAUTIER

Absent(s) excusé(s) : M. CANTELOUP, M. CHEVREAU, M. GUENNI, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, M. MAUVIEUX, M. MESNIER, Mme RUBETTI, Mme VANNIER.

Procurations : M. CANTELOUP à M. DARMOIS, M. CHEVREAU à M. ANFRAY, M. GUENNI à Mme GAUTIER, M. MAUVIEUX à Mme KOUZIAEFF, M. MESNIER à M. TIMON, Mme VANNIER à M. BERNARD

**del_0010_2024_Ecole élémentaire Jules Verne et école maternelle Les Jonquilles
Fusion des Ecoles
Création d'un groupe scolaire primaire « Jules Verne »**

Elu rapporteur : Laurette Monlon

L'Education nationale, par un courrier en date du 12 février 2024, a proposé à la Ville de Pont-Audemer de regrouper l'école maternelle Les Jonquilles et l'école élémentaire Jules Verne en un groupe scolaire "primaire" ; les deux écoles étant très proches l'une de l'autre.

L'appellation de la nouvelle entité serait école primaire « Jules Verne ».

Par ailleurs, et ce depuis la rentrée scolaire de septembre 2023, les deux écoles sont gérées, au niveau de l'Education Nationale, par une direction unique rattachée à l'école Jules Verne ; il convient donc de régulariser cette situation administrative.

Aussi, au regard de de ce qui précède,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-30 ;

VU Le Code de l'Education et notamment son article L212-1 ;

Considérant la proximité des écoles Jules Verne et Les Jonquilles ;

Considérant la direction unique des deux écoles.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide*

- **D'ACCEPTER** la proposition de fusion de l'école Elémentaire Jules Verne et de l'école maternelle Les Jonquilles en un groupe scolaire primaire dénommé école primaire « Jules Verne » ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents afférents à cette fusion.

Le Secrétaire de Séance



Florence GAUTIER

Fait à PONT-AUDEMER, le 21 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

